



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Culture Chiffres

## **L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture**

Jérémie Vandebunder  
Bérangère Dujardin

2024-3

# L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

Jérémie Vandebunder\*  
et Bérangère Dujardin\*\*

---

L'enseignement supérieur culture (ESC) désigne la centaine d'établissements, sous tutelle du ministère de la Culture, dispensant des formations dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, des arts visuels, du spectacle vivant et du cinéma. L'enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés de l'ESC est menée chaque année par le DEPS. En 2023, elle portait sur les diplômés de 2020. Parmi ces derniers, près de la moitié ont répondu à l'enquête.

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 90 % des diplômés n'ayant pas poursuivi de formation ultérieure déclarent exercer une activité. Parmi ceux-ci, près de 80 % estiment que leur activité s'inscrit dans le domaine de leur diplôme. Le délai d'accès à la première activité est assez rapide dans l'ensemble, puisque 76 % des diplômés commencent leur première activité moins de 6 mois après l'obtention de leur diplôme. En résonance avec la formation, les statuts professionnels des diplômés sont variés et le taux de pluriactivité est important, notamment pour les diplômés des arts visuels et ceux du spectacle vivant.

Le niveau de rémunération varie selon les filières de formation ; cependant, 23 % des diplômés déclarent un revenu annuel inférieur à 15 000 euros et 51% des diplômés en emploi se déclarent insatisfaits de leur niveau de rémunération. Néanmoins, les diplômés en emploi sont plus de 80 % à se déclarer satisfaits de leurs missions et de leur niveau de responsabilité.

---

\* Ingénieur de recherche au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS).

\*\*Chargée d'études au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS).

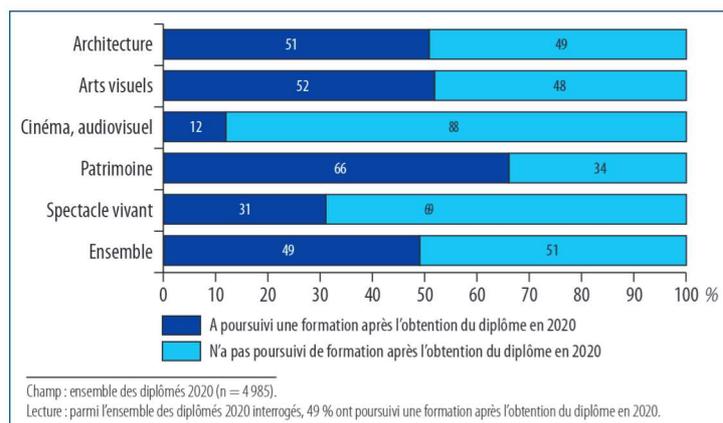
L'enseignement supérieur culture (ESC) désigne le réseau constitué par la centaine d'établissements d'enseignement supérieur, placés sous la tutelle du ministère de la Culture, dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, des arts visuels, du spectacle vivant et du cinéma.

Depuis 2008, le ministère de la Culture réalise chaque année une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur culture, trois ans après l'obtention de leur diplôme (encadré 1 « Sources et méthodologie », p. 14). Les principaux résultats de la dernière édition de cette enquête, réalisée fin 2023 et début 2024 auprès de la promotion diplômée en 2020, sont présentés ici, complétés par une analyse de l'évolution de l'insertion au cours des trois dernières années (c'est-à-dire celle des promotions 2018, 2019 et 2020, interrogées respectivement en 2021, 2022 et 2023).

## Près d'un diplômé sur deux poursuit ses études après l'obtention du diplôme

La poursuite d'étude concerne près d'un diplômé sur deux (49 %) (graphique 1), cette proportion variant fortement selon la filière mais surtout selon les niveaux de diplômes obtenus. Les diplômés de la filière cinéma, audiovisuel sont ainsi très peu concernés par la poursuite d'étude, seuls 12 % d'entre eux déclarant avoir poursuivi une formation à la suite de l'obtention de leur diplôme en 2020. Il faut toutefois souligner que cette filière cinéma, audiovisuel ne concerne que deux écoles au sein de l'ESC et, par conséquent, un nombre limité de diplômés (encadré 1 « Sources et méthodologie »). Au contraire, certains diplômes de l'ESC mènent quasi systématiquement à une poursuite d'étude, le plus souvent dans la continuité du premier diplôme obtenu. C'est notamment le cas du Diplôme d'étude en architecture (DEEA), du Diplôme de premier cycle de l'École du Louvre ou, dans une moindre mesure, du Diplôme national d'art (DNA), dont les titulaires sont, respectivement, 89 %, 87 % et 75 % à poursuivre leurs études après l'obtention du diplôme. Ces diplômes, équivalents à la licence, mènent de fait le plus souvent à une poursuite d'étude dans le cycle supérieur. Pour autant, les diplômés de niveau supérieur, équivalents au master, peuvent également être suivis par une formation supplémentaire. Ainsi, près de la moitié des titulaires du Diplôme d'État d'architecte (DEA) (49 %) déclarent avoir poursuivi leurs études après l'obtention du diplôme et, pour 75 % d'entre eux, afin d'obtenir l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). La poursuite d'étude concerne également 48 % des diplômés de second cycle de l'École du Louvre, 39 % des détenteurs

Graphique 1 – Poursuite d'études selon la filière



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024

d'un Diplôme national supérieur professionnel (DNSP), tous domaines du spectacle vivant confondus, ou encore 21 % des titulaires du Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) et autres diplômes de second cycle des écoles nationales supérieures d'arts visuels. Cette poursuite d'étude importante, même après le niveau master, confirme le haut niveau d'études des professionnels des secteurs culturel et artistique, niveau supérieur à celui de la population active dans son ensemble<sup>1</sup>. Enfin, soulignons la proportion importante de poursuite d'études des titulaires du Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) (67 %), bien supérieure à celle des autres DNSP (théâtre, danse, cirque). Ceci s'explique en grande partie par l'orientation des musiciens vers le Diplôme d'État (DE) de professeur de musique, lorsque le DNSPM et le DE de professeur de musique n'ont pas été obtenus conjointement en double diplôme. Dans la suite de cette publication, les résultats présentés concernent les diplômés n'ayant pas poursuivi d'études après 2020.

### Un accès à la première activité après le diplôme plus ou moins rapide selon la filière

Globalement, les diplômés de l'ESC qui n'ont pas poursuivi de formation ultérieure à l'obtention de leur diplôme accèdent rapidement à une première activité professionnelle. Parmi ceux ayant

1. Wided MERCHAOUÏ et Sébastien PICARD, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles. 1995-2019*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024.

Tableau 1 – Délai d'accès à la première activité selon la filière

En %

	Architecture	Arts visuels	Cinéma, audiovisuel	Patrimoine	Spectacle vivant	Total général
Déjà en activité pendant la formation	43	23	12	14	60	39
Immédiatement après le diplôme	15	14	33	23	19	17
Moins de 6 mois après le diplôme	22	23	35	30	8	21
Entre 6 mois et un an après le diplôme	12	16	13	19	6	12
Plus d'un an après le diplôme	8	24	7	13	7	12
<b>Total général</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

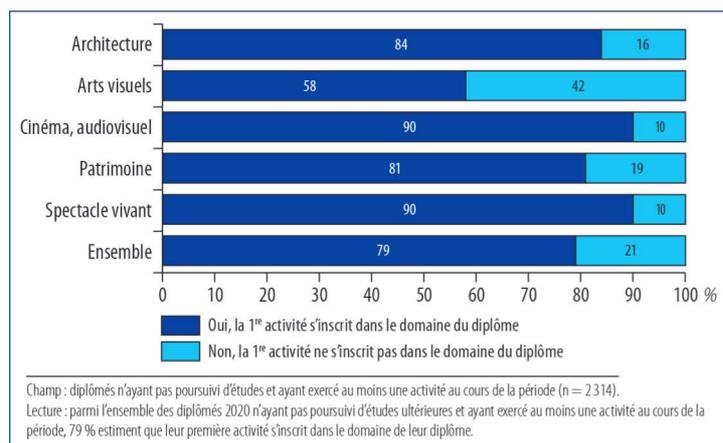
Champ : diplômés n'ayant pas poursuivi d'études et ayant exercé au moins une activité au cours de la période (n = 2 314).  
Lecture : parmi l'ensemble des diplômés 2020 n'ayant pas poursuivi d'études ultérieures, 39 % étaient déjà en activité pendant leur formation.

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024

exercé au moins une activité au cours des 3 années faisant suite à l'obtention du diplôme, ils sont 76 % à avoir exercé leur première activité moins de 6 mois après l'obtention du diplôme (tableau 1). D'ailleurs, une large partie d'entre eux (39 %) étaient déjà en activité lors de leur formation, c'est notamment le cas de 60 % des diplômés du spectacle vivant et de 43 % des diplômés en architecture. Ceci est notamment dû à la spécificité de certaines formations qui peuvent être suivies par des professionnels en activité, comme 69 % des titulaires du DE de professeur ou 76 % des personnes ayant obtenu l'HMONP. Qui plus est, le délai d'accès à la première activité varie fortement entre les filières. Si 80 % des diplômés en architecture ou des diplômés du cinéma et de l'audiovisuel et 87 % des diplômés du spectacle vivant ont accès à une première activité moins de 6 mois après l'obtention de leur diplôme, cela ne concerne que 60 % des diplômés en arts visuels. Pour la plupart des diplômés de l'ESC ayant exercé au moins une activité après le diplôme, cette première activité exercée s'inscrit dans un domaine correspondant à celui du diplôme : c'est le cas pour 90 % des diplômés du cinéma et de l'audiovisuel, 90 % des diplômés du spectacle vivant, 84 % des diplômés en architecture et 81 % des diplômés du patrimoine. Là encore, l'insertion des diplômés des écoles d'arts visuels semble plus difficile, avec 58 % d'entre eux estimant que leur première activité s'inscrit dans le domaine de leur diplôme (graphique 2).

Cette entrée relativement rapide des diplômés de l'ESC dans la vie professionnelle n'est que marginalement accompagnée par des

Graphique 2 – Domaine de la première activité selon la filière



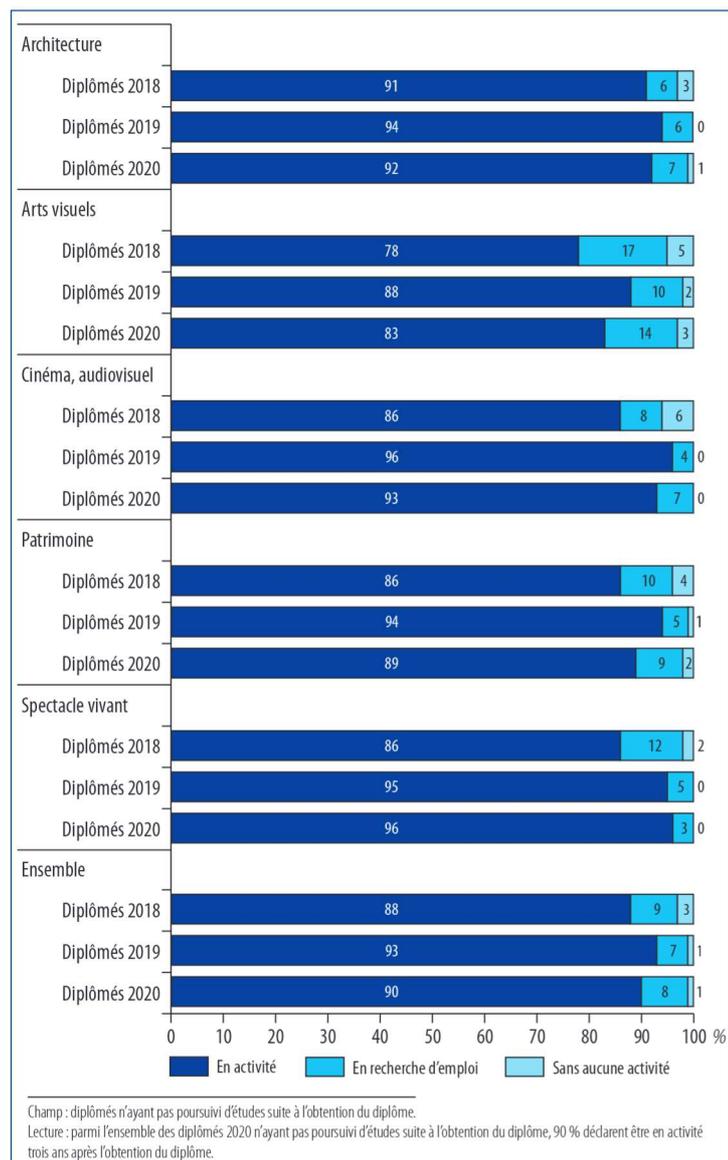
Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024

dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion professionnelle. Seulement 12 % des diplômés n'ayant pas poursuivi de formation ultérieure déclarent avoir bénéficié d'un tel dispositif. Cela concerne tout de même 19 % des diplômés des arts visuels et 20 % des diplômés du spectacle vivant. Les réponses de ces derniers sur ce point témoignent du grand nombre de dispositifs et d'institutions dans ce domaine, certains dispositifs étant mis en place par les écoles ou par des organismes externes, durant la formation, et d'autres après l'obtention du diplôme. Dans la filière spectacle vivant, les dispositifs les plus cités sont l'Assurance formation pour les activités du spectacle (AFDAS) et le Jeune théâtre national. Les dispositifs mis en œuvre par les collectivités territoriales ou par les écoles sont ceux qui reviennent le plus pour les diplômés des arts visuels.

### Trois ans après l'obtention du diplôme, 9 diplômés sur 10 sont en emploi

Parmi les diplômés de l'ESC qui n'ont pas poursuivi de formation dans les trois ans suivant l'obtention de leur diplôme, 90 % déclarent être en activité au moment de l'enquête (graphique 3). Ce taux d'insertion à trois ans des diplômés de l'ESC est relativement stable, s'établissant à 88 % pour les diplômés de 2018 et à 93 % pour les diplômés de 2019. Il connaît même une augmentation si l'on considère une période plus longue, puisqu'il s'établissait à 84 % pour les

**Graphique 3 – Taux d'insertion à trois ans selon la filière**  
(diplômés 2018-2019-2020)



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024

diplômés de 2015 et de 2017<sup>2</sup>. On constate des différences en matière d'insertion professionnelle selon les filières de l'ESC. Pour les diplômés en architecture, le taux d'insertion à 3 ans est supérieur à 90 % pour les trois années considérées. Le taux d'insertion des diplômés de la filière arts visuels est inférieur, allant de 78 % pour les diplômés de 2018 à 83 % pour les diplômés de 2020. On constate une réelle augmentation sur une période plus longue, le taux d'insertion des diplômés 2015 de la filière arts visuels s'élevant en effet à 74 %. Pour ce qui concerne les diplômés de la filière patrimoine, le taux d'insertion a connu une forte hausse pour les diplômés 2019 (94 %) mais est ensuite revenu à 89 % pour les diplômés 2020. Enfin, le taux d'insertion des diplômés du spectacle vivant témoigne de la crise qu'a connu le secteur lors de la pandémie de Covid-19, avec une baisse significative pour l'enquête réalisée en 2021-2022 (sur les diplômés de 2018) (le taux s'établissant à 86 %) et une remontée pour les années suivantes (95 % pour les diplômés de 2019, 96 % pour ceux de 2020).

Si l'on distingue ces taux d'insertion en fonction du sexe des diplômés, on constate que dans certaines filières, l'insertion à trois ans des femmes est inférieure à celle des hommes. C'est notamment le cas dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel (90 % des femmes en activité pour 97 % des hommes). À l'inverse, le taux d'insertion des femmes est plus élevé que celui des hommes dans la filière patrimoine (90 % pour les femmes, 85 % pour les hommes). En architecture, l'insertion des femmes et des hommes diffère peu, avec un écart de moins d'un point en faveur des hommes. On constate le même écart dans les secteurs des arts visuels et du spectacle vivant, mais en faveur des femmes. Enfin, on constate que les taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC sont largement comparables avec ceux des diplômés des différentes universités françaises. Ainsi, si l'on se concentre notamment sur le niveau équivalent master, on retrouve des proportions similaires de diplômés de ce niveau se déclarant en activité trois ans après l'obtention du diplôme, qu'il s'agisse des diplômés de l'ESC (90 %) ou de ceux de l'université (88 %) (master LMD toutes disciplines confondues, hors enseignement)<sup>3</sup>. De même, le taux d'emploi à trente mois des titulaires d'un master délivré par une université s'inscrivant dans le domaine Lettres-Langues-Arts, s'élevant à 82 %, est à rapprocher du taux d'insertion des titulaires des DNSEP et autres diplômes de second cycle des écoles nationales supérieures d'arts visuels, qui est lui de 86 %.

---

2. *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, 2020 et 2021.

3. Hatice YILDIZ, « L'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés 2020 de master », *Note flash du SIES*, n° 22, 2023.

## Diversité des statuts professionnels des diplômés de l'ESC, en adéquation avec la formation

Parmi les diplômés en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme, une grande majorité (79 %) déclare que le domaine de l'activité principale exercée correspond à celui de la formation diplômante. C'est notamment le cas pour 87 % des diplômés du spectacle vivant, 80 % des diplômés en architecture et 83 % des diplômés des filières cinéma et patrimoine. Seulement 70 % des diplômés des écoles d'art et de design déclarent exercer leur activité principale dans un domaine correspondant à celui de leur formation. En ce qui concerne les statuts d'emploi dans leur activité principale, ceux-ci correspondent aux statuts propres aux différents domaines d'activité concernés (tableau 2). Ainsi, les diplômés en architecture sont majoritairement salariés du privé, 56 % le sont en contrat à durée indéterminée (CDI) et 10 % le sont en contrat à durée déterminée (CDD). Parmi eux, 13 % se déclarent micro-entrepreneurs ou indépendants sans salarié et 12 % sont chefs

Tableau 2 – Statut d'emploi dans l'activité principale

En %

	Architecture	Arts visuels	Cinéma, audiovisuel	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Artiste-auteur	1	38	14	1	2	10
Chef d'entreprise (salarié ou non), indépendant employeur, associé (salarié ou non)	12	3	3	6	1	7
Salarié du public (fonctionnaire ou contractuel)	4	6	8	33	39	13
Salarié du privé (CDI ou CDD)	66	25	27	37	9	43
Microentrepreneur, indépendant sans salarié	13	13	5	14	5	11
Intérimaire, volontaire au titre du service civique, autre	2	5	2	2	2	3
Salarié intermittent du spectacle (indemnisé ou non)	0	5	38	0	38	10
Non-réponse	3	6	5	8	4	4
<b>Total général</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : diplômés n'ayant pas poursuivi d'études et déclarant être en activité (n = 2 272).  
Lecture : parmi l'ensemble des diplômés 2020 n'ayant pas poursuivi d'études ultérieures et déclarant être en activité, 43 % sont salariés du privé (en CDI ou CDD).

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024

d'entreprise ou assimilés (indépendant employeur, associé, salarié ou non). Notons que sur ce point, les hommes et les femmes diplômés en architecture présentent des profils différents. Par exemple, si 24 % des hommes titulaires d'une HMONP se déclarent chefs d'entreprise ou assimilés, ce n'est le cas que pour 16 % de leurs homologues féminins. À l'inverse, les femmes titulaires de l'HMONP ont plus de chances d'être salariées du privé (62 %) que les hommes (54 %). Les diplômés des filières cinéma et spectacle vivant sont, sans surprise, les plus concernés par l'intermittence : 38 % des diplômés de ces deux filières se déclarent salariés intermittents du spectacle. De plus, parmi les diplômés de la filière spectacle vivant, on retrouve également une part non négligeable de contractuels de la fonction publique (23 %) et de fonctionnaires (16 %). Ceci s'explique par le fait que de nombreux diplômes délivrés dans ces établissements sont centrés sur l'enseignement (les DE de professeur principalement). Le statut d'artiste-auteur est plus largement répandu parmi les diplômés des écoles d'arts visuels (38 %). Qui plus est, ces diplômés sont également nombreux à être salariés du privé (20 % en CDI, 5 % en CDD) ou micro-entrepreneurs ou indépendants sans salarié (13 %). Enfin, pour ce qui concerne la filière patrimoine, les statuts sont plus diversifiés, avec 33 % des diplômés en CDI du secteur privé, 24 % de contractuels de la fonction publique et 14 % de micro-entrepreneurs ou indépendants sans salariés. Ceci témoigne de la grande diversité des types d'activité professionnelle investis par les diplômés de ces filières, surtout ceux de l'École du Louvre, de régisseur d'exposition à commissaire-priseur ou médiateur culturel, pour citer quelques exemples.

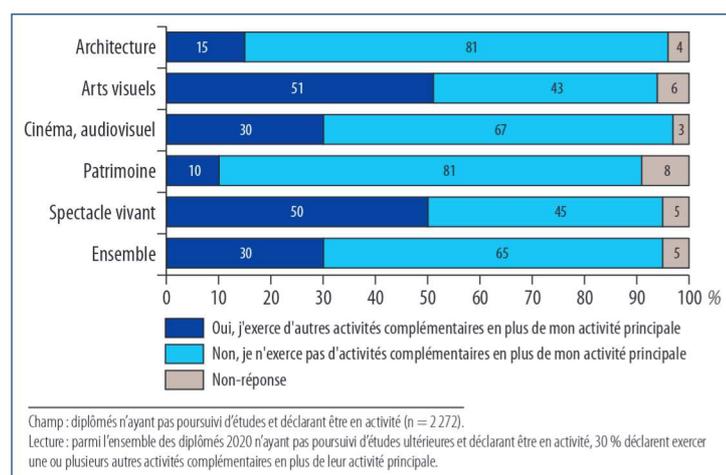
## Une forte pluriactivité, notamment pour les filières arts visuels et spectacle vivant

La pluriactivité est une réalité vécue par de nombreux diplômés de l'ESC. Ainsi, parmi les diplômés en emploi, 30 % déclarent exercer une ou plusieurs activités complémentaires, en plus de leur activité principale ([graphique 4](#)). La pluriactivité concerne toutefois plus les diplômés des filières arts visuels (51 %) ou spectacle vivant (50 %) et moins ceux des filières architecture (15 %) ou patrimoine (10 %). Les diplômés de l'ESC, quelle que soit la filière, sont largement plus concernés par la pluriactivité que l'ensemble de la population active, dans la mesure où seulement 5 % des actifs en emploi étaient considérés comme pluriactifs en 2019<sup>4</sup>. Sur ce point, les diplômés de l'ESC sont à l'image des personnes en emploi dans les secteurs culturels

---

4. Wided MERCHAOUÏ et Sébastien PICARD, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles. 1995-2019*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024.

Graphique 4 – Pluriactivité selon la filière



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024

Tableau 3 – Raisons de la pluriactivité (plusieurs réponses possibles)

En %

	Architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage	Arts visuels*	Cinéma, audiovisuel, multimédia	Patrimoine	Spectacle vivant**	Ensemble
D'un choix personnel	83	31	65	45	50	52
D'une impossibilité de trouver une activité plus pérenne	13	30	5	45	15	20
De contraintes liées à votre organisation personnelle	5	7	10	0	3	5
De spécificités liées à votre domaine d'activité	16	28	30	36	59	35
De la nécessité de cumuler plusieurs emplois pour atteindre un niveau de revenu satisfaisant	41	75	65	45	65	63

\* Art, design, communication.  
\*\* Musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes.  
Champ : diplômés n'ayant pas poursuivi d'études et déclarant exercer plusieurs activités en plus de leur activité principale (n = 688).  
Lecture : parmi l'ensemble des diplômés 2020 n'ayant pas poursuivi d'études ultérieures et déclarant exercer plusieurs activités en plus de leur activité principale, 52 % estiment que cette pluriactivité découle d'un choix personnel.

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024

puisque, en 2019, 15 % des professionnels de ces secteurs étaient pluriactifs. Cela étant dit, la nature même de cette pluriactivité semble différer selon les filières. Ainsi, alors que 81 % des diplômés pluriactifs du spectacle vivant estiment que leurs activités complémentaires s’inscrivent toutes dans le même domaine, c’est le cas pour 51 % des diplômés pluriactifs des arts visuels. Cette pluriactivité s’explique le plus souvent par la nécessité de cumuler plusieurs emplois pour atteindre un niveau de revenu satisfaisant, raison invoquée par 63 % des diplômés pluriactifs et dans une plus large mesure par ceux issus des écoles d’arts visuels (75 % d’entre eux) (tableau 3). Pour autant, un choix personnel ou les spécificités liées au domaine sont également souvent donnés comme justification au cumul des activités (respectivement 52 et 35 % des diplômés pluriactifs).

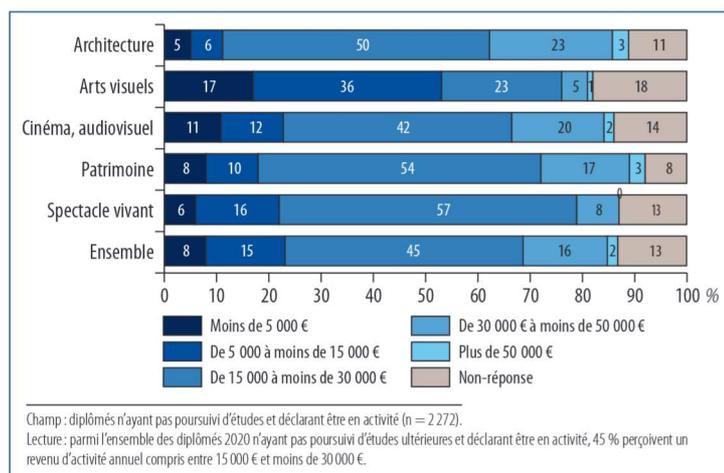
### **Un niveau de rémunération qui varie fortement selon la filière mais globalement considéré comme insatisfaisant**

Le taux élevé d’insertion professionnelle à trois ans des diplômés de l’ESC s’accompagne d’un jugement plutôt positif sur les formations suivies. Ainsi, 62 % d’entre eux estiment que la formation pour laquelle ils ont obtenu leur diplôme leur a apporté les éléments suffisants pour une bonne insertion professionnelle dans leur domaine d’activité actuel. Là encore, ce jugement varie selon la filière : si 76 % des diplômés du spectacle vivant et 89 % des diplômés des filières cinéma, audiovisuel répondent à cette question par l’affirmative, c’est le cas pour 64 % des diplômés en architecture et 63 % des diplômés de la filière patrimoine. Le jugement des diplômés de la filière arts plastiques et design est plus négatif : 51 % d’entre eux estiment que leur formation ne leur a pas apporté les éléments suffisants à une bonne insertion professionnelle. Parmi ces diplômés des écoles d’art, ceux de niveau licence (DNA) sont les plus négatifs (65 % répondent non à cette question) là où les diplômés de niveau master (DNSEP et assimilés) sont plus partagés (46 % répondent non). Les diplômés se déclarant en activité trois ans après l’obtention de leur diplôme se montrent globalement satisfaits de l’activité qu’ils exercent, que cela concerne les missions à accomplir (82 % de satisfaits sur ce point, toutes filières confondues) ou le niveau de responsabilité (84 % de satisfaits). *A contrario*, les diplômés en emploi se montrent beaucoup moins satisfaits de leur niveau de rémunération dans leur activité principale. Ils sont 51 % à se déclarer insatisfaits sur ce point, toutes filières confondues. Ce sont les diplômés de la filière arts visuels qui sont les moins satisfaits de leur niveau de rémunération, avec 62 %

d'insatisfaits. Mais les diplômés des filières qui, pourtant, semblent connaître moins de difficulté d'insertion professionnelle partagent cette insatisfaction sur les rémunérations : 39 % d'insatisfaits parmi les diplômés de la filière cinéma et audiovisuel, 48 % pour l'architecture et le patrimoine et 50 % pour le spectacle vivant.

Ces informations sur la satisfaction du niveau de rémunération sont à rapprocher de celles concernant les revenus d'activité en eux-mêmes. Néanmoins, celles-ci doivent être interprétées avec prudence. Tout d'abord, la question portant sur le revenu d'activité annuel (« Pouvez-vous préciser dans quelle fourchette se situe le montant de votre revenu personnel net global issu de vos activités rémunérées pour l'année 2022 ? ») accuse un fort taux de non-réponse (13 % des diplômés n'ayant pas poursuivi de formations ultérieures et déclarant exercer une activité n'y ont pas répondu). Ensuite, la question a pu être mal interprétée, entre revenu net et brut, annuel et mensuel, revenu d'activité et revenu total, les possibilités d'incompréhension sont multiples, surtout dans des domaines d'activité où les sources de rémunérations peuvent être nombreuses et fluctuantes. Enfin, il faut bien préciser que la question porte sur le revenu personnel net global issu des activités rémunérées. Elle ne concerne donc pas *a priori* les autres types de revenus, notamment les revenus de remplacement ou les minima sociaux. Ces précautions étant prises, on peut considérer dans leur ensemble les réponses à cette question du revenu. Tout d'abord, on constate que 63 % des diplômés déclarent que leur revenu d'activité dépasse les 15 000 € pour l'année 2023

Graphique 5 – Revenu d'activité annuel



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024

(graphique 5). À l'inverse, 8 % des diplômés de l'ESC estiment que leur revenu d'activité annuel est inférieur à 5 000 €. C'est notamment le cas de 17 % des diplômés en arts visuels. De fait, la majorité (53 %) des sortants des écoles d'art déclarent un revenu inférieur à 15 000 €. Parmi ces diplômés, ceux qui se déclarent artistes-auteurs sont les plus concernés par ces faibles niveaux de rémunération : 74 % d'entre eux ont un revenu d'activité annuel inférieur à 15 000 € alors que cela ne concerne que 7 % des salariés du privé et 3 % des salariés du public. Du côté de la filière architecture, 73 % des diplômés ont un revenu annuel compris entre 15 000 et 50 000 €. Les diplômés en architecture sont aussi les plus nombreux (3 %) à déclarer un revenu annuel supérieur à 50 000 € par rapport à l'ensemble des diplômés de l'ESC (2 %). Pour les diplômés du spectacle vivant, les situations semblent être très diverses au regard du revenu, avec 57 % des diplômés de la filière ayant un revenu annuel compris entre 15 000 et 30 000 € et 22 % un revenu annuel inférieur à 15 000 €. Enfin, pour ce qui concerne les diplômés du patrimoine, 18 % d'entre eux déclarent un revenu d'activité annuel inférieur à 15 000 €, 54 % se situent entre 15 000 et 30 000 € et 20 % au-dessus de 30 000 €. Notons enfin que l'on constate des différences significatives entre hommes et femmes sur cette question du revenu, notamment pour l'accès aux plus hautes tranches de revenu. Ainsi, alors que 23 % des hommes diplômés de l'ESC, toutes filières confondues, déclarent un revenu supérieur à 30 000 €, ce n'est le cas que pour 14 % des femmes diplômées de l'ESC.

**Encadré 1**  
**Sources et méthodologie**

L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur culture (DESC) est menée chaque année par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture, en collaboration avec les établissements de formation sous tutelle du ministère. En 2023, l'enquête portait sur les individus ayant obtenu leur diplôme en 2020. Sur les 11 060 diplômés recensés, 10 816 ont pu être contactés par mail (tableau 4). La période de collecte des données s'est étendue sur près de 4 mois, de novembre 2023 à février 2024. Les réponses ont été recueillies exclusivement par internet, *via* un questionnaire en ligne. Parmi les diplômés contactés, 4 985 ont répondu au questionnaire, établissant le taux de réponse à l'enquête à 46 %. Pour ce qui concerne les enquêtes précédentes (celles sur les diplômés de 2018 et 2019), dont certains résultats sont cités ici, les taux de réponse étaient respectivement de 36 et 32 %.

**Tableau 4 – Description des différents champs**

*En % et en unités*

	Architecture	Arts visuels	Cinéma, audiovisuel	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble	Effectifs totaux (unités)
N'a pas poursuivi de formation après l'obtention du diplôme en 2020 (champ graphique 3)	49	48	88	34	69	51	2 527
<i>et ayant exercé au moins une activité depuis son diplôme (champ tableau 1 et graphique 2)</i>	45	42	85	30	66	46	2 314
<i>et déclarant être en activité au moment de l'enquête (champ tableau 2 et graphiques 4 et 5)</i>	44	40	81	31	67	46	2 272
<i>et déclarant exercer plusieurs activités en plus de leur activité principale (champ tableau 3)</i>	7	20	25	3	34	14	688
A poursuivi une formation après l'obtention du diplôme en 2020	51	52	12	66	31	49	2 458
<b>Total (champ tableau 1)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>4 985</b>
Nombre de diplômés contactés (unités)	5 880	3 057	136	482	1 261	10 816	
Taux de réponse	44	44	60	72	51	46	

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC 2020, DEPS, ministère de la Culture, 2024



28 pages, avril 2023  
ISBN 978-2-11-141028-2  
Téléchargeable sur le site :  
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>  
et sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

CULTURE CHIFFRES 2024-1

### ***Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019***

Wided Merchaoui, Sébastien Picard

En vingt-cinq ans, les professionnels de la culture ont connu une forte expansion de leurs effectifs, proportionnellement bien supérieure à celle de l'ensemble des actifs.

Architectes, professeurs d'art, professions littéraires, professionnels du patrimoine, des arts visuels et des métiers d'art, de l'audiovisuel et des spectacles : ces professions culturelles et artistiques ont la particularité de constituer un ensemble de métiers particulièrement hétérogènes.

Pour autant, elles ne sont pas restées imperméables à certaines évolutions qui ont marqué l'ensemble du monde du travail depuis 1995. Le mouvement progressif de féminisation et de vieillissement des emplois, par exemple, s'y est opéré dans les mêmes proportions que dans l'ensemble de la population active.

Nettement plus diplômés en 2019 comme en 1995, les professionnels de la culture sont également plus nombreux à être Franciliens et à avoir une origine sociale favorisée. L'emploi y est globalement marqué à la fois par le poids important, constant depuis vingt-cinq ans, du non-salariat (trois fois plus que dans l'ensemble

de la population active) et par une plus grande flexibilité du salariat (davantage de fragmentation des contrats de travail, de pluriactivité et d'horaires irréguliers).

D'autres évolutions communes à l'ensemble des actifs comme l'élévation continue du niveau de diplôme et le développement de la flexibilité de l'emploi – deux caractéristiques attachées de longue date au monde de l'emploi culturel – ont continué à s'y développer, dans des proportions toujours supérieures à celles observées dans le reste de la population active.

La situation contrastée des différents secteurs marchands (projection cinématographique, publicité, presse, audiovisuel et cinéma, radio, livre, musique enregistrée, jeu vidéo, spectacle vivant, arts visuels, architecture, gestion patrimoniale) est présentée.

---

## Abstract

### **Professional integration of higher education graduates Culture**

Higher education in culture (ESC) refers to the hundred or so establishments, under the supervision of the Ministry of Culture, offering courses in architecture, heritage, visual arts, performing arts and film. The DEPS conducts an annual survey of the 3-year professional integration of ESC graduates. In 2023, it covered 2020 graduates. Of these, almost half responded to the survey.

Three years after graduating, 90 % of graduates who did not go on to further training claim to be working. Of these, almost 80 % consider that their activity falls within the field of their diploma. The time taken to start their first job is fairly rapid overall, with 76 % of graduates starting their first job less than 6 months after graduation. In line with the course, the professional status of graduates is varied and there is a high rate of multiple employment, particularly for graduates in the visual and performing arts. Salary levels vary according to the course of study, but 23 % of graduates report an annual income of less than €15,000, and the majority of employed graduates report dissatisfaction with their salary levels. Nevertheless, more than 80 % of employed graduates say they are satisfied with the tasks they have to carry out or the level of responsibility in their main job.

---

---

Directeur de la publication : Amandine Schreiber,  
cheffe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation  
Responsable de la publication : Inès Cartier

Date de publication : juillet 2024

**Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :**

**<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>**

**[https://www.cairn.info/editeur.php?ID\\_EDITEUR=DEPS](https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS)**

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse  
[contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr)

